COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 SEPTEMBRE 2026

AUDITION AU SÉNAT DE PATRICK BLOCHE SUR LE PÉRISCOLAIRE PARISIEN : COMMENT L'ANCIEN PREMIER ADJOINT PEUT AFFIRMER QU'IL A PRIS CONSCIENCE DU CARACTÈRE SYSTÉMIQUE DU PROBLÈME QU'EN 2025 ?

Auditionné aujourd'hui au Sénat sur les violences dans le périscolaire parisien, Patrick Bloche a reconnu avoir eu connaissance des risques dès sa prise de fonction comme adjoint chargé de l'éducation en 2017. **Pourtant, il affirme n'avoir pris conscience du caractère « systémique » des violences qu'au printemps 2025.**

Cette chronologie interroge.

Patrick Bloche a été maire du 11e arrondissement de 2008 à 2014. Dès 2017, il affirme avoir eu connaissance du rapport de l'Inspection générale de 2015 consacré aux risques d'infractions sexuelles commises par des agents municipaux et des recommandations pour mieux protéger les enfants. **Il a également confirmé avoir échangé avec SOS Périscolaire dès la fin de l'année 2021, avant de recevoir l'association en janvier 2022**, qui l'alerte alors directement sur des faits graves. **Il explique aujourd'hui l'absence de suites par l'impossibilité d'identifier précisément les familles et les établissements concernés**.

Comment peut-on connaître l'existence de violences, recevoir les alertes d'une association de familles et attendre 2025 pour prendre la mesure de leur caractère systémique ?

Patrick Bloche reconnaît lui-même une « difficulté majeure » dans la remontée des alertes et un manque de « mémoire administrative » permettant de retracer le parcours et les affectations des agents, notamment vacataires, même lorsqu'un contrat a été interrompu ou non renouvelé en raison de problèmes.

Sur les signalements systématiques par l'article 40 au procureur entre 2021 et 2025, le flou persiste. Lors de son audition, Patrick Bloche a justifié l'absence de signalement par la volonté de ne pas « faire doublon » lorsque les parents avaient déjà porté plainte. Anne Hidalgo a pourtant affirmé de son côté que la consigne de signaler systématiquement avait bien été donnée mais n'avait pas été respectée par son administration. **Quelle consigne était réellement appliquée ? Et qui était chargé d'en contrôler l'application ?**

La protection des enfants ne peut pourtant pas reposer sur la seule capacité des familles à saisir la justice. La Ville dispose de ses propres informations administratives qui peuvent être déterminantes pour la justice.

Tout au long de son audition, Patrick Bloche a rappelé la multiplicité des acteurs et des responsabilités. Mais **le rôle de l'adjoint chargé du périscolaire était précisément de s'assurer que les informations circulent et que les consignes destinées à protéger les enfants soient effectivement appliquées.**

En conclusion de son audition, Patrick Bloche a déclaré : **« Les regrets de la maire de Paris sont mes regrets. Ma personne a peu d'importance. »** Mais il ne s'agit pas aujourd'hui de personnes: **il s'agit d'établir les responsabilités politiques et administratives qui ont permis à ces dysfonctionnements de perdurer.**

Dès son arrivée au Conseil de Paris, le Nouveau Paris Populaire s'est pleinement saisi des violences dans le périscolaire : **saisine de la procureure de la République au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, demande d'un audit transparent et indépendant et participation active aux travaux de la Mission d'évaluation et d'information.**

Après son audition au Sénat, **Patrick Bloche doit désormais venir répondre aux questions de la MIE parisienne. Les familles ont besoin de réponses précises sur ce qui n'a pas fonctionné pendant toutes ces années.**